



mONTPELLIER 2020

La lettre de « Sursaut

Décembre 2017, n°55

Les Centres-Villes en risque de dévitalisation ?

Montpellier 2020 a repris ses soirées Controverses en invitant le député héraultais, Patrick VIGNAL, à débattre sur le devenir de nos Centres-Villes. L'architecte François FONTES n'a pu malheureusement le rejoindre. Patrick VIGNAL est également président de *Centre-Ville en mouvement*, association qui demande que les Centres-Villes soient déclarés « grande cause nationale 2018 ».

Les choix politiques des années 1960-1970 (étalement urbain, zones pavillonnaires et choix du « tout voiture ») ont affaibli nos cœurs de ville puis vidés de leur substance. On y constate la perte progressive de leurs commerces et de leurs habitants. Pourtant 59% des français y sont attachés et 90% pensent que leur modernisation doit être une priorité municipale. Si l'on n'y prend pas garde, ils deviendront bientôt des mouirois.



Alors que le taux de vacances des petits commerces est en progression constante au cœur des villes (10% en 2015), les centres commerciaux périphériques n'en finissent pas de croître : les autorisations ont progressé de 22% en 2016 ce qui a amené *Centre-Ville en mouvement* à demander un moratoire

d'un an de leur autorisation d'implantation. Les deux, cependant, connaissent une même crise face au développement du e-commerce qui prend, malgré tout, beaucoup plus au dépourvu les petits professionnels car ils disposent de beaucoup moins de moyens pour y faire face.

La vie d'un centre-ville naît d'une étrange alchimie. Il s'y mêle commerces, lieux dédiés aux rencontres, à la culture, à la fête, circulation aisée pour les différents modes de transport, environnement architectural, mélange de générations, lieux d'habitation et lieux professionnels, identité historique, etc. C'est pour cette raison que les choix politiques qui le concernent touchent de multiples paramètres.

Un des vecteurs de la vitalité des centres villes repose, par exemple, sur la présence de professions libérales (avocats, médecins ...), d'ateliers d'artisans et d'établissements publics (Préfecture, Mairie, administrations ...). Elle amène un afflux de personnes qui, malheureusement, disparaît au fur et à mesure de leur implantation vers la périphérie. Tous les montpelliérains ont pu constater, ainsi, le vide créé par le départ de l'ancienne mairie. Cet état de déréliction est, de plus, aggravé par l'absence d'un projet d'occupation à la hauteur du site ainsi abandonné.

Les centres villes, par ailleurs, sont souvent constitués de demeures et de bâtiments chargés d'histoire. Les Bâtiments de France ont la charge d'en préserver la beauté et d'en assurer la protection. Cette contrainte peut avoir un effet dissuasif pour des nouveaux acquéreurs tant elle peut augmenter le coût des acquisitions et des aménagements. Mains grands appartements du centre-ville, par ailleurs, sont vendus pour être ensuite parcellisés et loués en r b and b. Cela chasse irrémédiablement les jeunes couples et les étudiants qui constituent pourtant une population précieuse en raison de leur dynamisme. Les travaux à accomplir dissuadent également les jeunes couples qui représentent également une chance inouïe de maintien de vitalité. Un centre-ville animé doit être composé de familles qui y vivent.

Comment peut-on trouver des mesures attractives pour corriger ces dynamiques ? Création de zones franches ? Accompagnement fiscal particulier ? Création d'une ANRU des centres-villes ? Formation des commerçants et autres professionnels à l'outil internet ? Etablir des horaires d'ouverture plus près des besoins des habitants ?

La vitalité des centres-villes concerne également la circulation. On les a piétonnisés un peu partout, mais est-ce toujours à bon escient ? Beaucoup se plaignent du désert inquiétant des rues une fois la nuit tombée créant un sentiment d'insécurité qui dissuade de sortir de chez soi. De nouveaux modes de circulation automobiles sont sans doute aujourd'hui imaginables avec les mini-véhicules électriques comme cela se fait dans certaines agglomérations anciennes ou insulaires.

La circulation des centres-villes subit, également, durement les contraintes et les méfaits du « *dernier kilomètre* », c'est à dire celui qui amène les livraisons à destination et représente à lui seul 32% de leur circulation. Certaines municipalités ont imaginé des systèmes ingénieux associant les trams à cette livraison.



En conclusion, on pourrait dire qu'une politique de centre-ville est d'abord une politique lisible et prévisible affichant clairement son ambition comme l'a su faire la municipalité de Bordeaux. On doit ajouter que chaque cité à sa singularité et son identité propre : il lui revient donc de savoir inventer son centre-ville. Le centre-ville renvoie toujours au passé, aux racines des agglomérations. Ceci ne doit pas les replier de façon passéiste mais au contraire leur permettre de s'appuyer sur les inventions technologiques et nouveaux moyens de communication. Le centre-ville, enfin, ne peut vivre que dans l'harmonie et la

complémentarité avec l'ensemble du tissu urbain et métropolitain. On ne doit pas jouer centre-ville contre périphérie et inversement. On ne doit pas davantage créer des tissus urbains constitués de « quartiers » auto-suffisants : ce n'est qu'en jouant de la complémentarité entre ce qu'apporte un quartier par rapport à un autre que l'on pourra inciter les gens à aller voir ailleurs ce qui se passe. Une ville ne peut être nourrie que par le flux qu'elle alimente entre ses propres habitants et dans ses échanges avec le dehors. Le politologue, Emmanuel NEGRIER, a fait remarquer que l'on a noté une coïncidence entre le vote front national et l'absence de lieux publics dans les lieux de résidence des électeurs. Les centres-villes, à ce niveau, ont représenté des territoires de résistance aux votes extrêmes. Sachons donc y maintenir ces espaces publics, places, marchés et autres et soyons soucieux de les développer sur l'étendue des territoires métropolitains.

Editorial du « Monde » : « *Un apaisement est une absolue nécessité* ».

**CHARLIE
HEBDO**



MEDIAPART

La querelle qui oppose Riss et Edwy Plenel, tous deux directeurs de rédaction d'une presse indispensable dans le paysage français en raison de leur position d'empêcheurs de penser en rond a atteint un tel degré de virulence qu'elle ne peut que donner envie de tirer une sonnette d'alarme. Elle se joue, en effet, sur un sujet d'une énorme complexité, l'islam, et autour d'un drame que nos mémoires ne peuvent effacer, celui des meurtres perpétrés le 7 janvier 2015 dans les locaux de Charlie Hebdo.

Le journal *Le Monde* a lancé un courageux appel à l'apaisement dans son éditorial du 17 novembre car, comme il le souligne en préambule : « *rien de plus périlleux que de s'interposer au milieu d'une rixe. L'imprudent qui s'y risque a tôt fait de voir les protagonistes se retourner contre lui et le sommer de choisir son camp* » Il poursuit cependant : « *quelle autre attitude, pourtant, est concevable face à la furieuse empoignade qui met aux prises, depuis une quinzaine de jours, l'hebdomadaire satirique Charlie Hebdo et le site Mediapart ?* ».

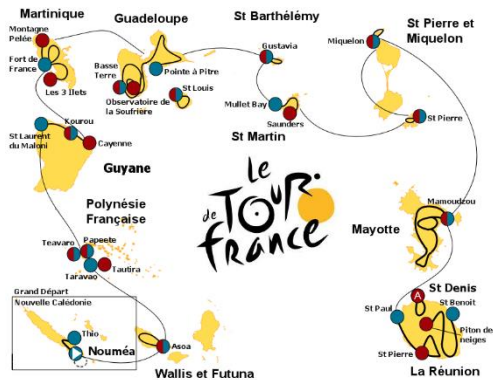
Le quotidien revient sur les faits qui ont réactivé un « *feu couvait depuis des années* ». Suite à l'accusation de Tariq Ramadan pour viol par deux femmes, Charlie Hebdo en fait sa couverture le 1 novembre en le représentant en érection proclamant : « *je suis le sixième pilier de l'islam* ». Des menaces de mort sont immédiatement adressées à l'hebdomadaire. Il y répond la semaine suivante par une couverture dénonçant ceux qui disent « *on ne savait pas* ». Ils ciblent particulièrement le directeur de *Mediapart* puisque c'est lui qui est y caricaturé. Edwy Plenel avait, en effet, qualifié Ramadan en 2015 d'« *intellectuel respectable* » et avait débattu publiquement avec lui. « *Accusation aussi grotesque que la réponse du directeur de Mediapart, continue l'éditorial du Monde, comparant ce dessin à l'« Affiche rouge » placardée par l'occupant nazi, en 1944, contre les « terroristes » du groupe Manouchian* ». Plenel dénonce une « *campagne générale de guerre aux musulmans* » qui serait menée par *Charlie Hebdo*. Riss répond en qualifiant les propos de Plenel d'« *appel au meurtre* » : « *Plenel condamne à mort une deuxième fois "Charlie"* ». L'ancien premier ministre, Manuel Valls, s'y mêle à son tour demandant d'écarter du débat public les « *gens dangereux* » qui font preuve de complaisance à l'égard de l'islam militant.

« *Cet embrasement, analyse l'éditorial, témoigne de la guerre de religions qui crispe dangereusement, depuis des années, la société française à propos de la place de l'islam. D'un côté, les tenants d'une laïcité rigoureuse, qui récuse tout communautarisme et qui redoute le poison de la propagande islamiste. De l'autre, les partisans d'une laïcité ouverte au dialogue avec toutes les composantes de la communauté musulmane, afin de ne pas stigmatiser celle-ci au nom de l'islamisme, voire du terrorisme djihadiste* ». Il

poursuit : « Comment les uns et les autres ne mesurent-ils pas qu'ils aggravent le mal qu'ils prétendent soigner ? Qu'ils aiguissent des tensions et un malaise trop vif pour être davantage excités ? Qu'ils perdent le sens d'un débat trop sérieux pour être ainsi dévoyé par l'insulte et la haine ? Qu'ils vident enfin de son sens une laïcité dont l'ambition est de faire vivre ensemble, sous les lois de la République, ceux qui croient et ceux qui ne croient pas ? Appeler à l'apaisement ne relève pas de l'angélisme. C'est une absolue nécessité »

"Les outre-Mer, chance ou fardeau pour la République"

Gérard DORIVAL



velowire.com

Retour rapide sur une conférence organisée à Nîmes par Jean Matouk au titre des "Forums André Gide" titrée : "les outre-Mer, chance ou fardeau pour la République".

L'intervenant, Yves Dassonville, Préfet honoraire, y a exercé à 4 reprises, en Polynésie, à la Réunion, à la Martinique, en tant que Préfet et en Nouvelle Calédonie au titre de Haut-Commissaire et a été Directeur de Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer

Il prend le parti, d'emblée, de réfuter la notion de fardeau pour plaider pour une chance pour la République.

Les DROM-COM, 18 % du territoire de la France (120 000 km carrés environ) et 4,3% de la population (2,6 Millions d'habitants) gérés dans leur diversité par des articles différents de la Constitution (73,74,76 et 77) ont succédé aux anciens DOM-TOM.

Ils ne "coûtent" pas plus en proportion que la Lozère ou la Corrèze : 3,6 % du budget de l'Etat (5155 € par habitant) et les transferts sociaux, contrairement aux idées reçues, sont équivalents. Les investissements publics y sont moindres (120 M. d'€ contre 154). C'est vis-à-vis des pays voisins que le niveau de vie est considérablement supérieur.

Le chômage ne cesse de croître, le montant total versé au titre du RSA est presque 6 fois plus élevé qu'en "métropole". La mortalité infantile reste beaucoup plus importante.

Le poids du passé, l'éloignement, l'étroitesse des marchés, les transferts, la productivité insuffisante, constituent des freins au développement. Le tourisme a tendance à stagner et les mesures de défiscalisation ne se sont pas traduites par des investissements beaucoup accrus.

Une chance aujourd'hui inexploitée réside dans l'immense territoire maritime (2ème puissance maritime du monde : 11 Millions de km carrés, après les USA). La mondialisation est une maritimisation, à partir de ressources considérables, à gérer en harmonie avec les pays des zones concernées. Il y aurait beaucoup à tenter dans ce domaine porteur de développement considérable.

Pour conclure en allant à l'essentiel, les DROM-COM n'appartiennent pas à la France : ils SONT la France !

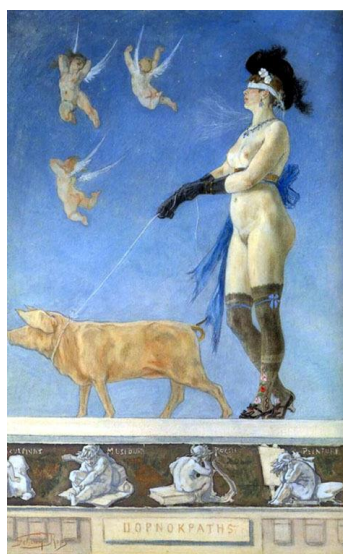
En point d'orgue de la conférence, Yves Dassonville, a évoqué la question d'actualité de la Nouvelle Calédonie, dont il fut Haut-Commissaire, puis chargé de mission gouvernementale.

Après avoir retracé l'histoire politique et économique complexe du territoire, les échecs parfois sanglants, les blocages mais aussi les réussites dans la conduite progressive du processus de consultation, la réunion du 2 Novembre à Paris sous l'autorité en continu du Premier Ministre lui apparaît très positive. L'accord sur le corps électoral devrait lever des ambiguïtés.

A un an du vote, quel sera le libellé de la question ? Sujet majeur et délicat, afin que le résultat du referendum soit incontestable et incontesté et qu'aucune communauté, notamment celle des Kanaks, minoritaire à 40 % environ, ne soit humiliée....

Au retour au pays des délégations, la démarche de consensus a donné lieu malheureusement à la renaissance des surenchères, avec la résurgence de la notion de primauté du " peuple premier" et la perspective d'un boycott de la consultation de Novembre 2018. La venue d'Edouard Philip en ce 1er Décembre, en l'absence de président du gouvernement calédonien, s'annonce encore plus difficile que prévu.

« Obscénité financière » Le blog de Jean MATOUK



Félicien ROPS, « Pornokratès »

En France, de nombreux rapports, notamment ceux d'Arnaud Montebourg et Vincent Peillon en 2002, puis d'Alain Boquet et Nicolas Dupont Aignan en 2013, avaient souligné, de manière anonyme, les pratiques courantes de fuite à l'étranger devant l'impôt

En 2013, ensuite, le Consortium international de journalistes d'investigation, émanation du « Center for public integrity » de Washington (1989) révélait déjà dans les Swiss leaks les titulaires de comptes en banques « offshore ».

En avril 2016, de la même source, les « Panama papers » issus de 11 millions de documents confidentiels « tirés », par un « lanceur d'alerte », d'un cabinet Mossek Fonseca de Panama, révélaient les noms de 214.000 sociétés « offshore » et de leurs actionnaires : sportifs de haut niveau, hommes politiques dirigeants de nombreux pays [1], célébrités, pratiquant la dissimulation fiscale.

Enfin, début novembre, toujours de la même source, les Paradise papers avec 13,5 millions de documents confidentiels révélaient les pratiques de grandes sociétés comme Nike, Appel, Facebook, Twitter, Uber Whirpool, Groupe Louis Dreyfus, LVMH, Dassault Aviation, pratiquant l' « optimisation fiscale », qui consiste à organiser la comptabilisation de son activité dans les pays où l'impôt est le plus

bas, ne payant finalement qu'un taux ridiculement bas sur les bénéficiaires au détriment, bien sûr, des différentes administrations du Trésor.

Le mot qui me vient immédiatement à la bouche est : obscène !

Il y a environ 60 ans, après les photos salaces glissées sous le manteau dans certains quartiers, comme Pigalle à Paris, sont sortis des films de plus en plus érotiques. Aux « Amants » de Louis Malle, avec la scène d'amour, torride pour l'époque, bénigne aujourd'hui entre Jeanne Moreau et José Luis de Vilalonga est venue « Emmanuelle » et son érotisme déjà plus cru. Mais ils n'étaient encore, l'un comme l'autre, que de la peccadille, avant le déferlement du cinéma X, de la pornographie théoriquement très encadrée en horaires, et interdite aux enfants, mais qui s'est très vite répandue sur tous les réseaux, dans les hôtels en option payante, et a été vue par tous les âges. Obscénité, qui franchement, si elle peut érotiser certaines relations, finit dans ses extrêmes par dégoûter.

« Obscène » vient du latin « obtenus », qui signifie de mauvais augure. Effectivement, ce déferlement pornographique a eu des conséquences néfastes. Le mal est fait chez les jeunes ! Nul ne peut nier que les « tournantes » qui se sont multipliées dans certains quartiers en sont des conséquences directes. Sans parler des conséquences psychologiques individuelles, à long terme, d'une telle « éducation » sexuelle ! Par ailleurs, les films X, essentiellement à destination masculine, avilissent la femme, et ont été exactement à l'inverse de l'heureux mouvement en faveur de l'égalité des sexes.

Mais cette obscénité-là me paraît bien moins nocive que la description des manœuvres des hommes ou femmes les plus riches mais qui sont maintenant connus nommément, à travers leurs trusts et sociétés anonymes inscrites dans les paradis fiscaux.

Chaque année déjà, la liste des patrons les mieux payés révèle des inégalités de revenus que j'ose qualifier d'obscènes. Pour les français, en 2017, le patron le mieux payé a perçu 4,5 millions €, mais, en 2015, le mieux payé, le PDG de Sanofi, avait perçu 12,3 millions €. Les salaires des quatre suivants, en 2017, sont 4 millions, puis 3,9, et 3,5. Obscène si on les compare, bien sûr au SMIG de 17.763,24 € annuel pour un temps plein. 4,5 millions, c'est 253 fois ce SMIG (en 2015, Sanofi, 692 fois), et encore 125 fois le salaire moyen de 35.976 €. Obscène surtout par les inévitables frustrations et colères que cela entraîne au bas de l'échelle des salaires, où l'on se voit quelquefois refuser – et non sans raison souvent, compte tenu de l'effet sur les coûts d'une inévitable généralisation - les conséquences en matière de coût- des augmentations de quelques pourcents.

Le capitalisme, *pire des systèmes, à l'exception de tous les autres*, entraîne des inégalités de revenus. L'image était juste : les « premiers des cordées capitalistes » pour investir doivent pouvoir percevoir les fruits de leurs investissements. Mais les inégalités de revenus précitées sont insupportables. Si habiles que soient ces PDG, si habile par exemple, qu'ait été Carlos Ghosn dans les redressements successifs de Nissan, puis Renault-Nissan, rien ne justifie ces inégalités. Même si cette obscénité de rémunération française n'est pas la pire. Aux Etats-Unis la rémunération moyenne 2015 était de 13 millions €, au Royaume Uni 7,7, en Suisse 7,1, au Canada 6,1 millions (avec un patron de Balckburry qui a gagné 61 millions €) et, en Allemagne, 4,9.

Bien entendu la liste des patrimoines, qui comporte certains noms de grands patrons, mais surtout des gros propriétaires d'actifs immobiliers et financiers, est plus inégalitaire encore. Selon Challenge, au total les 500 plus riches français (minimum 80 millions €) détiennent un patrimoine de 460 milliards € soit le vingtième du patrimoine total des ménages français. Le premier est, cette fois, Bernard Arnault, avec 46 milliards, puis Liliane Bettencourt 35, Axel Dumas et la famille Hermès avec 30,8, Gérard Mulliez et sa famille 30, et Dassault et famille, 21. En général, ces fortunes ont été en partie héritées, c'est ce qui, peut-être, aux yeux de certains rend ces inégalités extrêmes moins choquantes, moins obscènes donc.

Par contre, l'obscénité fait un retour en force avec ce qu'ont révélé les Panama papers et, maintenant, les Paradise papers. Car ces « riches » trichent, directement ou par sociétés interposés, en profitant de la concurrence fiscale des Etats, et des « paradis fiscaux » qui existent encore largement, pour ne pas payer d'impôts dans les pays dont ils se déclarent « nationaux » et où s'exercent leurs activités.

Cette fois, c'est pour tous les autres, « double peine », si l'on peut dire. D'une part ils subissent les frustrations susdites liées aux inégalités de distribution des revenus. Mais en sus, les services publics,

dont les moins aisés ont évidemment plus besoin que les plus aisés, sont privés de moyens qui leur permettraient de mieux ou plus fonctionner. Selon mon collègue Gabriel Zucmann de Berkeley, 40% des profits des multinationales sont « délocalisés » dans les paradis fiscaux [2] (Le Monde 8 novembre), 24,7% des profits en France, 32,7% en Allemagne et, quand même, 10% à 15% dans les pays d'Europe du nord considérés généralement comme plus solidaires que nous.

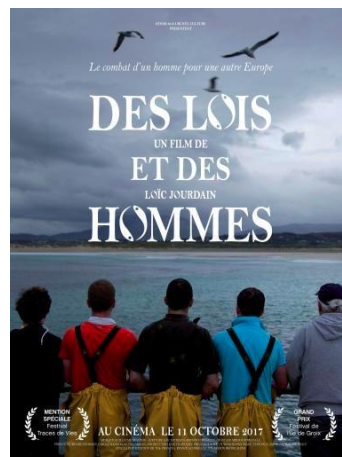
Et le comble est atteint par les dirigeants des pays dits « sous-développés », notamment africains, disposant de richesses pétrolières ou minières, qui accumulent les milliards « offshore », y compris d'ailleurs dans l'immobilier français, mais dont les peuples crèvent de faim. Car la conséquence de ces enrichissements immondes, ce sont les cohortes de migrants économiques, passant par le Maroc et l'Espagne, ou la Lybie dont ils partent en bateau (depuis 2000, 22.000 noyades en méditerranée, 5.095 en 2016, et déjà 1530 en mars 2017), ou, pire encore, comme vient de le révéler un document vidéo de la BBC, sont vendus comme esclaves agricoles en Lybie même.

J'ose le dire : l'obscénité extrême de toutes ces formes d'« optimisation fiscale », bien plus qu'immorales, me fait « gerber ».

[1] Arabie saoudite, Emirats, Islande, Ukraine, Royaume-Uni et dépendances : Iles vierges, Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Barbade, Bermudes, Dominique, Grenade, îles Caïmans, îles Cook, îles Marshall, Labuan, Liban, Malte, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Trinité et Tobago, Vanuatu. Sans oublier, bien sûr, les possessions diverses du Royaume uni, et même la City ...

[2] Et si les Bermudes et Caraïbes en captent environ 15% de ces capitaux, les Pays-Bas en captent autant, l'Irlande 10 le Luxembourg et la Suisse 5% à 7% !

Film/débat : « Des lois et des hommes »



Le COLLECTIF ROOSEVELT et le PACTE CIVIQUE, sous l'égide des Jours Heureux, vous invitent à la projection du film « **Des Lois et des Hommes** » de Loïc JOURDAIN au **cinéma Utopia à Montpellier le 7 décembre 2017 à 20 heures.**

La projection sera suivie d'un débat sur deux axes qui traversent le film de Loïc Jourdain à travers l'histoire de John O'Brien, ce pêcheur de la petite île de Bo Finne en Irlande :

- les modes d'élaboration des lois et règlements européens et leur impact sur les citoyens et les territoires,
- la « petite pêche » et la pêche industrielle en particulier en Région Occitanie

Quand il a initié, avec l'aide d'un groupe d'insulaires, d'experts internationaux et d'ONG, une campagne européenne pour retrouver son droit ancestral de pêcher, John O'BRIEN ne savait pas qu'il se lançait dans une longue croisade.

D'après « Le Monde », « *le film « Des lois et des hommes » est tout à la fois un précieux document sur les dysfonctionnements de l'Union européenne, un émouvant témoignage sur le quotidien et les traditions*

d'une communauté, et le portrait d'un homme qui apprend peu à peu à se défendre et à faire entendre sa voix ».

Le débat sera enrichi par la participation de Virginie ROZIERE, députée européenne du groupe Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates et de Clément CALMETTES, ancien marin-pêcheur, enseignant « *pêches maritimes et environnement* » au Lycée de la Mer à Sète.

François BARBANCE nous a quittés



Midi Libre

Montpellier 2020 porte le deuil. Il vient de perdre l'un de ses membres fondateurs et, pour beaucoup, un ami cher. Gérard Dorival a rédigé cet hommage au nom de toute notre équipe.

« François Barbance nous a quittés en ce lundi 27 Novembre à 69 ans, après avoir lutté pendant de longs mois contre une maladie irrémédiable.

Epoux, père et grand-père affectueux, il était lozérien de cœur et viscéralement attaché à Montpellier.

Georges Frêche en avait fait, après une carrière prometteuse dans plusieurs services municipaux, le Directeur d'"Enjoy" de 1996 à 2012, structure fédérant le Corum, le Parc des expositions, le Zenith et l'Aréna, 2ème de France, qu'il a su ériger et gérer de manière audacieuse et exemplaire : responsabilité écrasante qu'il a dominé avec compétence et sens aigu des relations humaines.

IL a résolument prolongé ensuite son action au niveau national en présidant la société "expo sat », choisi et soutenu par ses collègues des autres métropoles.

Administrateur du comité régional du " Crédit Mutuel", il bénéficie dans ce cadre d'une estime remarquable.

A "Montpellier 2020 », dont il est membre du Conseil d'Administration depuis l'origine, ses avis ont toujours été écoutés. Nous perdons un collègue précieux, d'un commerce chaleureux et agréable.

A Claire, son épouse, et à ses enfants, nous faisons part de notre immense peine et présentons nos condoléances attristées ».

RAPPEL :

Cette « Lettre » doit être l'affaire de tous ... N'hésitez pas à transmettre vos courriers et articles à notre rédaction en les adressant à Joseph MORNET : montpellier.asso.2020@gmail.com.

Les documents de « MONTPELLIER 2020 » sont consultables sur son site www.montpellier-2020.fr : vous pouvez y trouver, outre nos textes, les documents et images de nos manifestations locales, des comptes rendus de presse, des tweets ... n'hésitez pas à inter réagir !

BULLETIN D'ADHESION

Monsieur, Madame ou raison sociale :

Profession ou statut social :

Habitant

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

s'acquitte de la somme de 25 €

au titre de l'année 2017 et est membre de l'Association MONTPELLIER 2020

Payable par chèque à l'ordre de « **association Montpellier 2020** »
Adresser à **2 rue Jeanne d'Arc, MONTPELLIER, 34000**

Fait à :

le :

Signature :